Nombres de délégués -Afférents au Conseil : 49 - En exercice : 49 Qui ont pris part à la délibération : 39 Votes exprimés : 39 POUR : 39 CONTRE : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation : 28 mai 2024

Date d'affichage : 28 mai 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents: Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET — Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) — Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE — Jacqueline DUPLESSY — Florian FRAYER — Gilles SACKEPEY - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD — Christian SCHILTZ — Stéphane MOREL — Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX — Sandra PICART - Jean-Michel SABAN — Clément POINTEAU — Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) — Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS — Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT — Michel GCHWEINDER — Marcel GEORGES — Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS — Christophe CHEYSSON - Christian LARDIN — Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN — Michel CODRAN —

Absents excusés: Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN - Sylvie CHARPIGNON -

Absents : Hervé PASCAULT - Pierre-Yves ROY - Evelyne CALLÉJA - Bertrand LÉBLANC - Catherine VERNEAU - Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

DETERMINATION DUREES AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Le Conseil Communautaire doit fixer la durée d'amortissement pour chaque subvention d'équipement versée et perçue. Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer la durée des amortissements comme suit :

BUDGET PRINCIPAL:

- Pour les subventions d'équipement versées en 2023 :

* Participation F.R.T. Investissement (N° inventaire : FIN-224-2023)	10 218,00 €
Durée amortissement : <u>10 ans</u>	
* Programme très haut débit FTTh (2ème acompte) (N° inventaire : RES-183-2021-1)	64 033,20 €
Durée amortissement : 15 ans	

- Pour les subventions d'équipement perçues en 2023 :

odi les subventions d'équipement perçues en 2025 .	
* Intégration subventions Etat signalétique touristique (N° inventaire : MAT-192-2022-1)	26 726,92 €
* Intégration subvention Région signalétique touristique	
(N° inventaire : MAT-192-2022-1)	10 237,31 €
* Intégration autre subvention signalétique chemins randonnées	
(N° inventaire : MAT-193-2022-1°	8 868,95 €

Durée amortissement : 10 ans

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la proposition d'amortissement telle que proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance, Rémy VIDAL Le Président,
Xavier COURTOIS
COMMUNAUTÉ
de COMMUNES
du SEREIN
PUBLIEE LE
07/06/2024

REÇU EN PREFECTURE le 06/06/2024 Application agréée E-legalite.com